

 CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON	FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT	Page 1 / 2
	DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX (LOI DU 4 MARS 2002)	Version : 005
	N° Réf : ADMIN-ENR-002	Date d'application : 03/01/2019

1. Identité du demandeur

Je soussigné(e) Mme Mlle M. (cocher la case correspondante)

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le : / /

Adresse :

.....

Tél :

2. Identité du patient

Je sollicite la communication des documents médicaux :

Concernant : (cocher la case correspondante)

mon dossier médical

pour le motif suivant (facultatif) :

le dossier médical de :

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Nom de jeune fille :

En qualité de :

Représentant légal : Détenteur de l'autorité parentale Tuteur

Pour une personne décédée : Ayant droit (Notion d'ayant droit : successeur légal ou testamentaire) ou concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité

Pour le motif suivant : **(Merci de ne préciser qu'un seul motif)**

pour connaître les causes du décès

pour défendre la mémoire du défunt*

.....

.....

pour faire valoir des droits*

.....

.....

**Merci de motiver votre demande (sans justification la demande ne pourra être traitée)*

3. Autres renseignements

Merci de préciser afin de faciliter la recherche du dossier la date d'hospitalisation et le service d'hospitalisation :

.....

.....

.....

.....

.....

 CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON	FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT	Page 2 / 2
	DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX (LOI DU 4 MARS 2002)	Version : 005
	N° Réf : ADMIN-ENR-002	Date d'application : 03/01/2019

4. Choix de la transmission des documents (cocher la case correspondante)

- Envoi de photocopies à mon adresse indiquée dans la 1^{ère} partie
- Envoi de photocopies au Docteur (nom, prénom, adresse) :
-
- Remise en main propre (je serais contacté(e) par téléphone lorsque les copies seront prêtes) :
- au demandeur
- à la personne désignée ci-dessous, une pièce d'identité lui sera réclamée :
- Nom : Prénom :
- Lien avec le demandeur :
- Consultation sur place

5. Ce document est à retourner au :

Centre Hospitalier des Chanaux
Monsieur le Directeur
350 Boulevard Louis Escande
71018 MACON CEDEX

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le secrétariat
de la Direction des Affaires Générales et de la Qualité
au : 03-85-27-50-03

6. Pièces à fournir

- **Document à retourner si la demande est : Pour vous même :**
- photocopie recto/verso de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité / permis / passeport)
- **Document à retourner si la demande est : Pour une personne décédée :**
- Pour le conjoint ou enfant :
 - photocopie recto/verso de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité / permis / passeport)
 - photocopie du livret de famille (complet) ou acte de naissance de l'ayant droit ou autre document permettant la qualification de votre qualité d'ayant droit
 - photocopie de l'acte de décès (si le patient n'est pas décédé au Centre Hospitalier)
 - Pour les autres ayants droits :
 - photocopie recto/verso de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité / permis / passeport)
 - acte notarié
 - photocopie de l'acte de décès (si le patient n'est pas décédé au Centre Hospitalier)
 - Pour le concubin :
 - photocopie recto/verso de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité / permis / passeport)
 - certificat de concubinage
 - photocopie de l'acte de décès (si le patient n'est pas décédé au Centre Hospitalier)
 - Pour le partenaire lié par un pacte civil de solidarité :
 - photocopie recto/verso de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité / permis / passeport)
 - contrat du PACS
 - photocopie de l'acte de décès (si le patient n'est pas décédé au Centre Hospitalier)
- **Document à retourner si la demande est : En qualité de responsable légal :**
- photocopie recto/verso de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité / permis / passeport)
 - photocopie du livret de famille (complet) ou jugement de mise sous tutelle
 - **remarque : s'il s'agit de documents concernant un enfant mineur, la loi prévoit un accord du mineur**

Date :

Signature précédée de « lu et approuvé » :

**Les documents seront transmis lorsque la demande sera complète. Le délai d'attente pour la communication des pièces varie selon l'ancienneté du dossier, tel que prévu par la loi.
En cas d'hospitalisation du patient lors de la demande, les documents seront transmis à l'issue du séjour.**